

ASSEMBLEE NATIONALE

SIXIEME LEGISLATURE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs *R*

Division des Séances et Huissiers *es*

Section des Séances *SL*

Année 2023

Séance plénière du 6 / 10 / 2023

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N° _____

PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE,
EXERCICE 2023

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT

Article 1: Sont annulées au budget général, exercice 2023, les ressources et les charges ci-après :

1- Ressources : 121.201.524.000 francs CFA

- Appuis budgétaires..... 820.215.000 francs CFA ;
- Dons-projets 17.375.765.000 francs CFA ;
- Emprunts-projets 34.780.882.000 francs CFA ;
- Titres publics 68.224.661.000 francs CFA.

2- Charges : 126.355.310.000 francs CFA

- Dépenses de personnel11.126.339.000 francs CFA ;
- Dépenses de biens et services 13.046.779.000 francs CFA ;
- Dépenses en capital102.182.192.000 francs CFA.

Article 2: Sont ouvertes au budget général, exercice 2023, les ressources et les charges ci-après :

1- Ressources : 138.823.072.000 francs CFA

- Emprunts-projets..... 31.755.979.000 francs CFA ;
- Dons projets 26.847.093.000 francs CFA ;
- Autres Emprunts 72.000.000.000 francs CFA ;
- Appuis budgétaires..... 8.220.000.000 francs CFA.

2- Charges : 143.976.858.000 francs CFA

- Dépenses de biens et services31.185.186.000 francs CFA ;
- Transferts courants.....8.660.576.000 francs CFA ;
- Dépenses en capital.....104.131.096.000 francs CFA ;

Article 3 : Les articles 1, 3, 4, 7, 8 ,9, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 26, 27 et 28 de la loi n° 2022-022 du 27 décembre 2022 portant loi de finances initiale, exercice 2023, sont abrogés et remplacés comme suit :

Article Premier (nouveau) : Ressources et charges du budget de l'Etat

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2023 s'équilibre en ressources et en charges à 1.975.542.463.000 FCFA.

Il est composé de recettes et de dépenses budgétaires, de ressources et de charges de trésorerie ainsi que de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor.

Article 3 (nouveau) : Evaluation des ressources du budget de l'Etat

Les ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2023 s'élèvent à 1.975.542.463.000 FCFA. Elles sont composées de :

- ressources du budget général : 1.971.098.380.000 FCFA, dont 1.204.103.234.000 FCFA de recettes budgétaires et 766.995.146.000 FCFA de ressources de trésorerie ;
- recettes des comptes spéciaux du Trésor : 4.444.083.000 FCFA.

Article 4 (nouveau) : Recettes budgétaires et ressources de trésorerie

Les recettes budgétaires sont composées de :

- recettes fiscales : 912.097.382.000 FCFA ;
- recettes non fiscales : 60.067.946.000 FCFA ;

- appuis budgétaires : 19.371.000.000 FCFA ;
- dons-projets : 212.566.906.000 FCFA.

Les ressources de trésorerie sont constituées de :

- titres publics : 506.390.436.000 FCFA ;
- emprunts projets : 128.604.710.000 FCFA ;
- autres emprunts : 132.000.000.000 FCFA.

Article 7 (nouveau) : Avantages fiscaux et douaniers sur l'importation des véhicules

« Nonobstant les dispositions des articles 3 et 19 du code des douanes national, de l'article 6-3 de la loi de finances, exercice 2023, de l'article 175 du code général des impôts et des articles 102 et 103 du livre des procédures fiscales, les véhicules de transport de marchandises et de personnes, de cinq (5) ans d'âge au maximum et les motocycles électriques neufs importés ou vendus en République togolaise bénéficient, du 1er janvier au 31 décembre 2023, des avantages douaniers et fiscaux suivants :

a) abattement sur la valeur en douane de :

- 100% pour les véhicules électriques ou hybrides à l'état neuf ;
- 100% pour les motocycles électriques neufs ;
- 90% pour les véhicules neufs ;
- 50% pour les véhicules de un (1) à deux (2) ans d'âge ;
- 35% pour les véhicules de trois (3) à cinq (5) ans d'âge ;

b) exonération du prélèvement national de solidarité (PNS) ;

c) exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;

d) dispense du prélèvement au titre des acomptes IS et IRPP catégorie des revenus d'affaires perçus au cordon douanier ».

Article 8 (nouveau) : Au sens de la présente loi,

Les véhicules de transport de marchandises désignent :

1. les tracteurs routiers pour semi- remorques ou remorques des positions tarifaires 8701. 20. 10. 00 et 8701.20. 20. 00 du TEC CEDEAO ;
2. les véhicules automobiles pour transport de marchandises de la position 87.04 du TEC CEDEAO ;

3. les remorques et semi-remorques pour tous véhicules de la position 87.16 du TEC CEDEAO.

Les véhicules de transport de personnes désignent :

1. les véhicules automobiles pour le transport de dix (10) personnes ou plus chauffeur inclus de la position 87.02 du TEC CEDEAO ;
2. les voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes de la position 87.03 du TEC CEDEAO.

Les motos électriques désignent les motos à (02) deux roues et à (03) trois roues équipés de moteur électrique pour la propulsion des positions tarifaires 8711.60.10.00 et 8711.60.90.00 du TEC CEDEAO.

Article 9 (nouveau) : Les modalités pratiques d'octroi des avantages ci-dessus sont fixées par arrêté du ministre chargé des finances.

Article 17 (nouveau) : Autorisations d'engagement (AE)

Les autorisations d'engagement (AE) sont définies comme la limite supérieure des dépenses en capital pouvant être juridiquement engagées au cours de l'exercice.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2023, le gouvernement dispose d'autorisations d'engagement qui s'élèvent à 1.222.140.527.000 FCFA.

Article 18 (nouveau) : Crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement (CP) sont définis comme la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Ils correspondent aux besoins de paiement (trésorerie) de l'exercice concerné, compte tenu du rythme de réalisation des engagements juridiques actés au titre de l'exercice ou de celui des années antérieures.

Au titre de l'exercice 2023, les crédits de paiement sont évalués à 1.975.542.463.000 FCFA pour l'ensemble des dépenses, décomposé comme suit:

- charges du budget général : 1.971.098.380.000 FCFA dont 1.572.340.798.000 FCFA de dépenses budgétaires et 398.757.582.000 FCFA de charges de trésorerie ;
- dépenses des comptes spéciaux du Trésor : 4.444.083.000 FCFA.

Article 19 (nouveau) : Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires sont constituées de :

- charges financières de la dette publique : 142.931.513.000 FCFA dont 125.920.848.000 FCFA au titre de la dette intérieure et 17.010.665.000 FCFA au titre de la dette extérieure ;
- dépenses de personnel : 290.835.665.000 FCFA ;
- dépenses de biens et services : 173.147.175.000 FCFA ;
- dépenses de transferts courants : 206.920.550.000 FCFA ;
- dépenses en atténuation des recettes : 146.956.406.000 FCFA ;

Les dépenses en capital, d'un montant de 611.549.490.000 FCFA, comprennent les :

- dépenses d'investissement (hors PIP) : 50.857.606.000 FCFA ;
- projets d'investissement : 560.691.884.000 FCFA.

Article 22 (nouveau) : Solde budgétaire

Les recettes et les dépenses budgétaires de l'Etat font ressortir un solde budgétaire déficitaire d'un montant de 368.237.564.000 FCFA.

N°	INTITULE	MONTANT (en milliers de francs CFA)
1	TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES	1 204 103 234
2	RECETTES FISCALES	912 097 382
3	COMMISSARIAT DES IMPÔTS	472 006 157
4	Recettes liquides	420 892 179
5	Recettes non liquides	51 113 978
6	COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	440 091 224
7	Recettes liquides	344 248 796
8	Recettes non liquides	95 842 428
9	RECETTES NON-FISCALES	60 067 946
10	DONS	231 937 906
11	Dons projets	212 566 906
12	Appuis budgétaires	19 371 000
13	TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	1 572 340 798
14	DEPENSES ORDINAIRES	960 791 309
15	Charges financières de la dette publique	142 931 513
16	Dette intérieure	125 920 848
17	Dette extérieure	17 010 665
18	Dépenses de personnel	290 835 665
19	Dépenses d'acquisition de biens et services	173 147 175
20	Dépenses de transferts courants	206 920 550
21	Dépenses en atténuation de recettes	146 956 406
22	DEPENSES EN CAPITAL	611 549 490
23	Dépenses d'investissement (hors PIP)	50 857 606
24	Projets d'investissement	560 691 884
25	Sur ressources internes	219 520 267
26	Sur ressources externes	341 171 617
27	Emprunts	128 604 710
28	Dons	212 566 907
29	SOLDE BUDGETAIRE	-368 237 564

Article 23 (nouveau) : Solde de trésorerie et financement du déficit

Les ressources et les charges de trésorerie dégagent un solde excédentaire d'un montant de 368.237.564.000 FCFA.

N°	INTITULE	MONTANT (en milliers de francs CFA)
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	766 995 146
2	Titres publics	506 390 436
3	Emprunts – projets	128 604 710
4	Autres emprunts	132 000 000
5	CHARGES DE TRESORERIE	398 757 582
6	Amortissement dette intérieure	329 039 590
7	Amortissement dette extérieure	69 717 992
8	SOLDE DE TRESORERIE	368 237 564

Le déficit budgétaire est entièrement financé par le solde de trésorerie.

Article 24 (nouveau) : Equilibre global

Pour l'année 2023, l'équilibre du budget de l'Etat s'établit en recettes et dépenses budgétaires, en ressources et charges de trésorerie et en recettes et dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 1.975.542.463.000 FCFA.

Article 26 (nouveau) : Répartition des programmes par ministère

Le programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme. Les comptes spéciaux du trésor sont considérés comme des programmes budgétaires. Aux programmes sont associés des objectifs précis, arrêtés en fonction des finalités d'intérêt général et des résultats attendus.

Un programme peut regrouper tout ou partie des crédits d'une direction, d'un service, d'un ensemble de directions ou de services d'un même ministère.

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, cent treize (113) programmes concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques sont inscrits au sein des ministères dont trente (30) programmes pilotages et quatre-vingt-trois (83) programmes opérationnels y compris quatre (04) programmes relatifs aux comptes d'affectation spéciale. Le montant des crédits de paiement (CP) ouverts sur ces programmes est de 1.074.994.271.000 FCFA, réparti par programme comme suit :

Tableau récapitulatif des programmes et dotations ministériels

SECT°	MINISTERES	PROGRAMMES / DOTATIONS	2 023 (en milliers de francs CFA)	
			AE	CP
121	Ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel	Pilotage et soutien aux services de l'IFSI	13 250	104 286
		Inclusion financière et secteur informel	12 500	543 564
		TOTAL	25 750	647 850
210	Ministère de l'économie et des finances	Pilotage et soutien des services du MEF	6 303 196	6 606 210
		Mobilisation des ressources financières	0	20 040 975
		Gestion macroéconomique	3 002 920	3 313 539
		Programmation et gestion budgétaire	10 224	2 789 120
		Gestion de la trésorerie de l'Etat, production des comptes publics et sauvegarde du patrimoine de l'Etat	7 019 058	10 478 691
		Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude et la corruption	15 704	1 902 801
TOTAL	16 351 102	45 131 335		
220	Ministère du plan et de la coopération	Pilotage et Soutien aux services du ministère du plan et de la coopération	41 500	617 816
		Planification du développement	11 234 467	8 391 888
		Coopération au développement	823 126	628 264
		Développement des territoires	0	38 118
		TOTAL	12 099 093	9 676 086
230	Ministère des affaires étrangères, de l'intégration Africaine et des togolais de l'extérieur	Pilotage et soutien aux services du ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur	99 750	1 080 892
		Diplomatie économique et rayonnement du Togo aux plans sous régional, régional et international	190 000	17 001 549
		Mobilisation de la diaspora et placement des togolais dans les Organisations internationales	7 000	121 678
		TOTAL	296 750	18 204 119
240	Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	Pilotage et soutien aux services du MDBJEJ	47 250	177 049
		Développement à la base	20 624 444	22 614 804
		Jeunesse	2 265 784	6 786 665
		TOTAL	22 937 478	29 578 517
310	Ministère des armées	Dotation : Défenses	75 637 788	95 228 943
		Pilotage et soutien du Ministère	2 753 480	7 156 493
		Préparation et emploi des Forces	22 626 944	24 208 402
		Equipement Logistique et Soutien Interarmées	4 713 943	41 044 229
		Anciens Combattants, Mémoires, Lien Armée Nation	30 740	148 665
		TOTAL	105 762 896	167 786 732
410	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires	Pilotage et soutien aux services du MATDDT	142 750	501 412
		Décentralisation et déconcentration	24 424 389	20 289 437
		Gouvernance politique et institutionnelle	1 719	358 697
		Développement des territoires	40 000	824 099
		TOTAL	24 608 858	21 973 645
420	Ministère de la justice et de la législation	Pilotage et soutien des services du ministère de la justice	9 618 320	844 328
		Administration de la justice	7 500	3 370 498
		Accès au droit et à la justice	0	177 398
		Administration pénitentiaire et réinsertion	0	1 853 878
		TOTAL	9 625 820	6 246 102
430	Ministère de la sécurité et de la protection civile	Dotation : Sécurité	0	1 837 007
		Pilotage et soutien des services du MSPC	853 000	1 133 342
		Sécurité intérieure et transfrontalière	567 000	19 243 704
		Protection civile	715 036	2 275 879

SECT°	MINISTERES	PROGRAMMES / DOTATIONS	2 023 (en milliers de francs CFA)	
			AE	CP
		TOTAL	2 135 036	24 489 932
510	Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat	Pilotage et soutien des services du MEPSTA	560 250	14 482 809
		Enseignements Préscolaire et Primaire	12 360 450	93 476 131
		Enseignement secondaire général	0	55 813 072
		Enseignement technique et Formation professionnelle	1 343 977	10 968 626
		Artisanat	1 500	726 812
		TOTAL	14 266 177	175 467 449
530	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Pilotage et soutien aux service du MERS	178 635	478 525
		Enseignement supérieur : orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires	18 419	34 872 162
		Recherche et innovation	6 082 557	3 357 932
		TOTAL	6 279 611	38 708 618
610	Ministère de la santé et de l'hygiène publique	Pilotage et soutien des services du MSHP	80 250	3 409 029
		Offre de services de santé de qualité et lutte contre la maladie	54 780 519	104 290 879
		Couverture Santé Universelle	18 704 349	21 519 703
		Réponse aux urgences sanitaires	13 567 764	9 176 171
		TOTAL	87 132 882	138 395 781
611	Ministère de l'accès universel aux soins	Pilotage et soutien des services du MAUS	0	23 000
		TOTAL	0	23 000
710	Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social	Pilotage et soutien au services du ministère en charge de la fonction publique	51 500	402 463
		Fonction publique	0	574 993
		Modernisation de l'administration publique	300 000	554 845
		Emploi	0	1 998 091
		Travail	0	1 096 876
		Protection sociale	0	0
		TOTAL	351 500	4 627 268
720	Ministère de la communication et des médias	Pilotage et soutien aux services du ministère de la communication et des médias	46 431	462 029
		Communication et information	5 070	3 396 527
		TOTAL	51 500	3 858 556
740	Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation	Pilotage et soutien aux services du ministère	51 500	1 581 941
		Promotion de l'action sociale	35 000	666 552
		Protection de l'enfant	0	356 031
		Genre et promotion de la femme	75 000	631 165
		Alphabétisation et éducation non formelle	0	195 261
		TOTAL	161 500	3 430 949
750	Ministère des sports et loisirs	Pilotage et soutien aux services du MSL	2 870 484	1 055 474
		Sports	0	3 846 215
		Loisirs	0	27 393
		TOTAL	2 870 484	4 929 082
760	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière	Pilotage et soutien aux services du MUHRF	50 999	384 169
		Développement des infrastructures de production de l'information géographique	350 500	412 831
		Logement décent	10 072 146	4 394 089
		Cadre de vie	40 400 568	12 037 861
		TOTAL	50 874 213	17 228 950
810	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural	Pilotage et soutien aux services du ministère	1 103 000	3 772 068
		Organisation de l'espace agricole et des filières agricoles, animales et halieutiques	15 598 702	6 435 851
		Amélioration de la productivité et valorisation des produits	39 658 587	25 149 332
		Sécurité alimentaire et résilience des populations	23 424 439	22 646 918
		TOTAL	79 784 728	58 004 168

SECT°	MINISTERES	PROGRAMMES / DOTATIONS	2 023 (en milliers de francs CFA)	
			AE	CP
811	Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise	Pilotage et soutien des services du MEHV	51 500	495 203
		Gestion intégrée des ressources en eau	200 000	234 703
		Approvisionnement en eau potable	43 235 463	16 622 297
		Assainissement collectif des eaux pluviales, des eaux usées et excréta	142 377	279 262
		TOTAL	43 629 340	17 631 465
813	Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	Pilotage et soutien aux services du ministère	16 750	161 671
		Transport maritime	1 804 500	266 392
		Développement de la pêche et de l'aquaculture	850 263	954 633
		Développement et protection du littoral	0	8 576
		TOTAL	2 671 513	1 391 272
820	Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale	Pilotage et soutien des services du MCICL	39 250	288 213
		Commerce et consommation locale	8 298	48 013 887
		Industrie	1 787 270	555 368
		Secteur privé	2 000	926 909
		TOTAL	1 836 818	49 784 377
821	Ministère de la promotion des investissements	Pilotage et soutien des services du MPI	51 500	174 688
		Promotion des investissements	2 080 094	670 201
		TOTAL	2 131 594	844 889
830	Ministère des travaux publics	Pilotage et soutien aux services du Ministère des Travaux Publics	21 775	434 947
		Réseaux de routes nationales	386 735 519	83 197 985
		Développement des bâtiments publics	1 796 390	2 047 237
		TOTAL	388 553 684	85 680 169
831	Ministère du désenclavement et des pistes rurales	Pilotage et soutien aux services du ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales (MDPR)	0	135 158
		Développement et extension du réseau des pistes rurales	154 380 235	37 337 690
		TOTAL	154 380 235	37 472 848
832	Ministère des transports routiers, ferroviaire et aérien	Pilotage et soutien aux services du MTRAF	10 750	145 313
		Transport aérien	1 645 496	1 046 578
		Services de transports routiers et ferroviaires	18 119 569	18 989 457
		TOTAL	19 775 815	20 181 348
840	Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	Pilotage et soutien	20 250	223 538
		Mines	479 648	761 049
		Energie	49 462 004	51 361 431
		TOTAL	49 961 902	52 346 017
850	Ministère de la culture et du tourisme	Pilotage et soutien aux services du MCT	54 000	682 965
		Culture	0	706 310
		Tourisme	976 550	380 992
		TOTAL	1 030 550	1 770 267
860	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	Pilotage et soutien	590 879	638 339
		Gestion durable des écosystèmes	4 838 000	3 707 275
		Environnement et mobilité durable	11 068 294	12 287 793
		TOTAL	16 497 173	16 633 406
870	Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale	Pilotage et soutien aux services du MENTD	25 750	103 110
		Infrastructures numériques et postales	13 486 985	815 479
		Digitalisation des activités économiques et sociales	32 013 400	17 074 274
		TOTAL	45 526 135	17 992 863
920	Ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République	Pilotage et soutien des actions du MDHFCRIR	25 750	228 022
		Promotion et protection des droits de l'homme	0	41 376
		Consolidation de la démocratie et de la paix	0	20 191
		Formation à la citoyenneté	0	92 322
		Relations avec les institutions de la République	0	31 225
		TOTAL	25 750	413 135
TOTAL GENERAL			1 161 635 885	1 070 550 188

Programmes comptes d'affectation spéciale (CAS)

COMPTES	LIBELLE DU CAS	2023 (en milliers de francs CFA)	
		AE	CP
	Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle		
903 14	Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP)	92 000	1 625 011
	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière		
903 15	Fonds spécial pour le développement de l'habitat (FSDH)	1 547 289	1 844 072
	Ministère de la culture et du tourisme		
903 22	Fonds de promotion et de développement du tourisme (FPDT)	304 764	500 000
	Ministère de l'environnement des ressources forestières		
903 23	Fonds national du développement forestier (FNDF)	241 108	475 000
	TOTAL	2 185 161	4 444 083

Article 27 nouveau : Ouverture des dotations au profit des ministères et institutions

Conformément à l'article 45 de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances, cette deuxième partie de la loi de finances fixe, pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, le plafond des crédits de paiement ouverts au titre des dotations et programmes ainsi que le plafond des autorisations d'engagement des projets d'investissement. Elle définit également les modalités de répartitions des fonds de concours, approuve les conventions financières de l'Etat et énonce des dispositions diverses.

Les crédits budgétaires non répartis en programme sont répartis en dotations. Chaque dotation regroupe un ensemble de crédits globalisés destinés à couvrir des dépenses spécifiques auxquelles ne peuvent être directement associés des objectifs de politique publique ou des critères de performance.

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, il est ouvert des dotations d'un montant de 501.790.610.000 FCFA au profit des institutions et des crédits globaux et se répartissent comme suit :

Tableau récapitulatif des dotations des institutions

SECT°	MINISTERES / INSTITUTIONS	PROGRAMMES / DOTATIONS	2023 (Montant en milliers FCFA)	
			AE	CP
INSTITUTIONS			8 134 895	41 664 131
110	Assemblée nationale	Dotation : Assemblée nationale	754 000	5 779 905
120	Présidence de la République	Dotation : Pilotage stratégique de la PR	7 110 895	29 932 018
130	Premier ministre	Dotation : Pilotage stratégique de la primature	103 000	1 397 643
131	Secrétariat Général du Gouvernement	Dotation : Pilotage stratégique du SGG	51 500	233 503
140	Cour constitutionnelle	Dotation: Cour constitutionnelle	51 500	966 608
150	Cour suprême	Dotation: Cour suprême	25 750	855 629
160	Médiateur de la République	Dotation : Médiature	12 500	93 397
170	Cour des comptes	Dotation: Cour des comptes	25 750	1 031 146
180	Conseil économique et social	Dotation : Conseil économique et social	0	500 000
190	Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication	Dotation : Pilotage et soutien aux services de la HAAC	0	314 328
421	Conseil supérieur de la magistrature	Dotation : Conseil supérieur de la magistrature	0	61 441
921	Commission nationale des droits de l'homme	Dotation : Commission nationale des droits de l'homme	0	498 513
CREDITS GLOBAUX			50 184 585	460 126 479
210	Ministère de l'économie et des finances	Dotations1: Charges financières de la dette publique	0	142 931 513
		Dotations 2: Dépenses communes ordinaires	0	249 499 804
		Dotations 2: Dépenses communes de transferts	0	17 710 576
		Dotations 3: Dépenses communes d'investissement	50 184 585	49 984 586
TOTAL GENERAL			58 319 480	501 790 610

Article 28 nouveau : Ouverture des autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour le financement des dépenses d'investissement

Les montants des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) sur les investissements concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques, au titre de l'exercice 2023, sont fixés respectivement à 1.222.140.527.000 FCFA et 613.734.651.000 FCFA.

CHAPITRE 2 : DISPOSITION FINALE

Article 4 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 6 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN